

Soutien aux investissements performance industrielle

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide aux investissements performance industrielle soutient les entreprises de Nouvelle-Aquitaine dans l'amélioration de leur performance industrielle et la modernisation de leur outil de production.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entreprises dont l'effectif ? 10 personnes, avec une priorité aux PME et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Peuvent être soutenus les projets d'investissement suivants :

- la création d'un nouvel établissement ou de capacités de production,
- l'extension des capacités de production,
- la diversification de la production,
- le changement fondamental de l'ensemble du processus de production.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention intervient au maximum à hauteur de 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 € HT.

L'aide régionale pourra avoir un effet de levier sur d'autres financements publics (fonds européens FEDER, etc.).

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00